

servira de lieu d'amusement pour les habitants de la province, à un endroit où il y a des chances de le faire et où le coût serait raisonnable. Nous pourrions établir ces parcs dans un territoire qui n'est pas propre à d'autres fins, et je crois qu'il serait sage de réserver dans ce but ces étendues de terrain.

M. LEWIS: Je rappellerai qu'il y a un lieu délicieux sur les bords de la Saskatchewan du Sud, dans la partie méridionale de la province.

M. FORKE: Le ministre a dit qu'on s'y rend dans des automobiles Ford. C'est donner à entendre que les cultivateurs tirent parti de ce parc.

L'hon. M. STEWART: Ils ne s'y rendent pas tous en automobile Ford.

M. FORKE: Seuls des cultivateurs s'y rendraient de cette manière. Je vois très bien ce qui en est.

M. LUCAS: Le ministre peut-il nous dire approximativement quelle somme le Canada retire actuellement du passage des touristes?

L'hon. M. STEWART: Ce serait un calcul très difficile à faire; nous croyons cependant que de quinze à vingt millions de dollars sont apportés au pays de cette manière. C'est bien de l'argent, mais si l'on se rend à l'hôtel de Banff et qu'on y passe un jour ou deux, puis qu'on aille dans d'autres lieux intéressants du Canada y passer un jour encore, la somme ne paraîtra pas si exorbitante.

M. CARMICHAEL: Je veux bien qu'on accorde de l'argent pour nos parcs nationaux, mais je ferai observer qu'il y a deux ans j'ai eu la bonne fortune de visiter le parc national de Banff et que, avant d'entrer, j'ai dû payer un dollar. Vu que nous donnons une si forte somme, je ne crois pas qu'il soit juste et équitable de mettre les Canadiens à l'amende lorsqu'ils entrent dans leur propre parc entretenu à même leur bourse. Je ne sache pas qu'il serait injuste de faire payer les touristes américains. Je suis porté à croire qu'on exige la même chose des visiteurs américains ou canadiens. Relativement au parc national de Banff, j'aimerais à savoir si l'argent que l'on perçoit à la barrière suffit à l'entretien du parc.

L'hon. M. STEWART: Non. Je puis dire sans qu'on me le demande qu'il est loin de suffire aux dépenses du parc. Seulement en parcourant les routes, mon honorable ami se rendrait compte que leur entretien coûte une somme formidable, et ce, pour le bénéfice de

celui qui paie ce dollar et qui pénètre dans le parc avec son automobile. Ce n'est pas entièrement pour cela que le paiement a lieu. C'est afin de tenir compte de tous ceux qui entrent dans le parc et de savoir où ils se trouvent; car, bien que la presque totalité de ceux qui entrent dans le parc soient prudents, un seul imprudent peut allumer un incendie qui causerait des dégâts formidables. Il ne faut pas oublier qu'il nous faut soigneusement surveiller, moins les gens que le parc lui-même, afin d'empêcher, par exemple, la propagation d'un incendie. Puis, il est à craindre que ceux qui se trouvent dans le parc ne détruisent les animaux pour remporter des souvenirs sous forme de têtes de gibier ou autrement. Tout ce travail coûte cher; néanmoins, il faut l'accomplir.

Mon honorable ami comprendra que les visiteurs aiment à voir les moutons qui sont apprivoisés et qui fréquentent les routes. Ils ne le pourraient pas sans une surveillance attentive. Le plus grand nombre des visiteurs ne demandent pas d'être surveillés, mais quelques-uns nous causent des ennuis.

M. CARMICHAEL: N'est-il pas vrai qu'on exige la même somme des touristes canadiens et des touristes américains?

L'hon. M. STEWART: Oui.

M. CARMICHAEL: Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il serait bon d'établir une différence et d'exiger moins du touriste canadien et plus du touriste américain qui ne contribue aucunement à l'entretien du parc?

L'hon. M. STEWART: Je dois avouer que j'ai moi-même payé le droit d'entrée, et que je n'ai jamais songé qu'il était excessif. Il est d'un dollar pour votre automobile, et vous avez droit à huit jours.

M. CARMICHAEL: Il n'est probablement pas excessif pour le Canadien, mais il devrait être plus élevé pour le visiteur des États-Unis.

L'hon. M. STEWART: C'est matière d'opinion. Nous ne considérons pas ce droit d'entrée comme une source de recette. Il est plutôt destiné à maintenir là quelqu'un qui nous permette de savoir au juste quels ceux qui entrent dans le parc, qui en sortent ou qui s'y trouvent.

M. CARMICHAEL: Le ministre sait-il quelles sont les recettes annuelles du parc national de Banff?

L'hon. M. STEWART: Elles sont d'environ \$8,000.